

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.06.2022

. d'affichage : 05.07.2022

N° de la délibération : 2022-156

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 47

. votants : 59

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de MESNIL-SAINT-NICAISE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, RICHARD Jean-Edouard, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, M. ORIER Francis, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Philippe.

Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.

Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.

M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.

M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX.

OBJET :

FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16,

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Cadre de vie » du 29 octobre 2018 fixant les travaux éligibles, les modalités de l'aide et de la subvention communautaire et les conditions d'attribution,

Vu la demande de fonds de concours présentée par la Commune auprès de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme répertoriée ci-après,

Vu l'avis favorable des élus statuant sur les dossiers de demande de fonds de concours,

Communes	Lieux	Description des travaux	Montant HT	Taux	Montant subvention demandée	Montant HT des travaux pris en compte	Subvention proposée
Esmery-Hallon	Rue de Ham et Canisy	Aménagement de voirie	247 792.70	25%	61 948.17	151 199.00	37 799.75

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 57 voix pour,

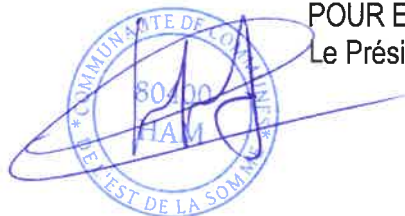
M. LALOI F. et Mme LEFEVRE S. ne prennent pas part au vote.

Approuve l'attribution des fonds de concours pour les travaux de voirie communale suivant le montant proposé dans la dernière colonne du tableau ci-dessus,

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour mettre en œuvre les fonds de concours,

Autorise le Président à signer les arrêtés fixant les modalités du fond de concours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,